

# FOIRE AUX QUESTIONS

## Table des matières

1. Quelles sont les conditions requises pour la formation? Doit-on avoir un niveau spécifique?.....	2
2. Est-ce que la formation débouche sur un diplôme? .....	2
3. Est-ce que cette formation est reconnue pour une éventuelle embauche auprès des professionnels où le diplôme d'état de secrétaire médicale est exigé ? .....	2
4. Faut-il être salarié pour s'inscrire ? Quelle est la différence avec un particulier ?.....	2
5. Comment faire pour s'inscrire ? .....	2
6. Dans la fiche d'inscription on demande le nom de l'entreprise mais je suis à la recherche d'un emploi.....	3
7. Et est-ce que ce métier-là est recherché sur le territoire ? .....	3
8. Y-a-t-il des financements de prévus pour les demandeurs d'emploi ? .....	3
9. Durant la formation, avons-nous recours à des stages? Est-ce, que des cours théoriques, ou bien sont-ils accompagnés de pratique ?.....	3
10. Est-ce que le FIAF peut venir en aide aux demandeurs d'emplois? Qu'est-ce que le FIAF ?.....	3
11. Auriez-vous aussi la formation de secrétaire administratif ou agent d'accueil? .....	4
12. Quel est le contenu des cours ? .....	4
13. Combien coûte la formation ?.....	4
14. Quelles sont les dates de formation ?.....	4

## 1. Quelles sont les conditions requises pour la formation? Doit-on avoir un niveau spécifique?

- Soit être une secrétaire médicale
- Soit être une secrétaire

En fonction du nombre d'inscriptions, nous constituerons deux groupes distincts. Si vous n'êtes ni secrétaire, ni secrétaire médicale, laissez-nous vos coordonnées, nous pourrions organiser une formation pour vous.

## 2. Est-ce que la formation débouche sur un diplôme?

Non, nous délivrons une attestation de formation.

## 3. Est-ce que cette formation est reconnue pour une éventuelle embauche auprès des professionnels où le diplôme d'état de secrétaire médicale est exigé ?

Il n'existe pas de diplômes d'État spécifiques à la profession. Mais certains établissements proposent des titres et certificats accessibles après le bac ou bien après plusieurs années d'expérience.

Cette formation a été conçue par une professionnelle du milieu. Nous délivrons une attestation. Il n'y a donc pas de reconnaissance officielle, tel qu'un diplôme pourrait l'offrir.

## 4. Faut-il être salarié pour s'inscrire ? Quelle est la différence avec un particulier ?

Vous pouvez vous inscrire si vous êtes un particulier.

Si vous vous inscrivez en tant que salarié, cela veut dire que c'est votre employeur qui prend en charge votre formateur. Parlez en avec lui et proposez-lui de se rapprocher du FIAF <https://www.fiaf.nc/>, afin que votre formation soit prise en charge.

## 5. Comment faire pour s'inscrire ?

Ecrire à [contact@greta.nc](mailto:contact@greta.nc) et demander la fiche d'inscription en précisant qu'il s'agit de la formation "secrétariat médical"

6. Dans la fiche d'inscription on demande le nom de l'entreprise mais je suis à la recherche d'un emploi.

Ne pas prendre en compte ces mentions.

Spécifiez juste votre nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone et cochez les modules que vous souhaitez suivre.

Une nouvelle fiche d'inscription a été réalisée et qui distingue "salarié" et "particulier"

7. Et est-ce que ce métier-là est recherché sur le territoire ?

Voici les offres en cours : <https://emploi.gouv.nc/offres/recherche>

8. Y-a-t-il des financements de prévus pour les demandeurs d'emploi ?

Pour les demandeurs d'emploi, rapprochez-vous de votre conseiller en emploi. On se tiendra à disposition des services pour répondre à leurs questions.

9. Durant la formation, avons-nous recours à des stages? Est-ce, que des cours théoriques, ou bien sont-ils accompagnés de pratique ?

Il n'y a pas de stages.

Les cours sont organisés entre théorie et pratique.

10. Est-ce que le FIAF peut venir en aide aux demandeurs d'emplois? Qu'est-ce que le FIAF ?

Non, le FIAF s'occupe uniquement des salariés.

Le FIAF : <https://www.fiaf.nc/>

## 11. Auriez-vous aussi la formation de secrétaire administratif ou agent d'accueil?

Nous ne proposons pas ces formations pour le moment. En nous suivant sur Facebook, vous serez au courant dès que ce type de formation sortira.

## 12. Quel est le contenu des cours ?

<http://www.greta.nc/event/secretariat-medical/>

## 13. Combien coûte la formation ?

Module 1 : 14 000 XPF

Module 2 : 14 000 XPF

Module 3 : 26 000 XPF

Inscription aux trois modules : 48 500 XPF

## 14. Quelles sont les dates de formation ?

- 1er module de 8 heures :
  - le jeudi **20/05** de 8h à 12 h
  - le vendredi **21/05** de 8h à 12 h
  
- 2ème module de 8 heures :
  - le jeudi **27/05** de 8h à 12 h
  - le vendredi **28/05** de 8h à 12 h
  
- 3ème module de 16 heures :
  - le jeudi **03/06** de 8h à 12 h
  - le vendredi **04/06** de 8h à 12 h
  - le jeudi **10/06** de 8h à 12 h
  - le vendredi **11/06** de 8h à 12 h

Attention : en fonction des inscriptions, nous pourrions constituer deux groupes : un groupe de secrétaires médicales déjà en poste, un second groupe constitué de secrétaire.

Les dates resteraient les mêmes. Un groupe le matin, un second (selon les inscriptions), l'après-midi.

**Vous avez d'autres questions, envoyez-les nous, on y répondra en complétant cette page.**